

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022

Afférents au CM : 11

Présents : 7

Votants : 11

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le dix septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme BROTTES Mireille, Mme PALLANCHE Carole, Mme THOMAS Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. COUDOUR Hubert, M. VERNIN Clément.

POUVOIRS : M. FERNANDES-RIOS Sergio ayant donné pouvoir M. SOUCHON Cédric,
M. JACQUET Jonathan ayant donné pouvoir à M. COUDOUR Hubert,
Mme BERNARD Ophélie ayant donné pouvoir à Mme GIRY Marie-Thérèse,
Mme JACQUET Delphine ayant donné pouvoir à Mme THOMAS Aurélie,

SECRÉTAIRE : M. VERNIN Clément

EXTENSION BTS P. « RORY » - prop. TOTEM

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. « Rory » - prop. TOTEM (L332-8).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser ces travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune
Extension BTS P. « Rory » - prop TOTEM	25 040 €	60.0 %	15 024 €
Extension IGC TEL – prop. TOTEM	10 200 €	100.0 %	10 200 €
TOTAL	35 240 €		25 224 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

À défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension BTP P. « Rory » - prop. TOTEM (L332-8) dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours du SIEL-TE est effectué en une seule fois
- Décide d'amortir comptablement ce fond de concours en **une** années.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

À Cezay, le 10 septembre 2022

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY